

Pour cette année du moins, considérant que l'intérêt du Canada exige que nous ayons une meilleure défense et croyant qu'il est de mon devoir de député d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il fait pour assurer la défense du pays, j'ai l'intention d'appuyer le Gouvernement et de voter contre l'amendement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lundi dernier afin de permettre au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) de soumettre à l'examen de la Chambre les crédits de son ministère pour l'année qui s'en vient, le ministre des Finances (M. Dunning) a proposé que la Chambre soit invitée à se former en comité des subsides. L'honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil) a proposé un amendement à cette motion. Quoique les honorables membres soient bien au fait du texte de cette proposition, il faudrait souligner une fois de plus sa véritable signification. L'amendement de l'honorable député est ainsi conçu:

Que tous les mots placés après le mot "que" dans la motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

La Chambre constate avec inquiétude les alarmantes augmentations de dépenses proposées par le gouvernement pour la défense nationale, en regard des prévisions insuffisantes pour le bien-être social de toutes les parties de la population canadienne.

Cet amendement, dans son texte actuel, implique un vote de défiance contre le Gouvernement. Après avoir examiné le texte de l'amendement, il appert que les honorables membres de la Fédération du Commonwealth coopératif ont éprouvé quelques difficultés à s'entendre sur un texte que tous seraient en mesure d'appuyer, un texte qui, tout en paraissant contenir un blâme à l'adresse du Gouvernement, leur permettrait plus tard, au moment favorable, de pouvoir se retrancher derrière l'objection qu'ils ne se sont pas réellement opposés à l'adoption des crédits militaires proprement dits. Encore une fois, permettez-moi d'appeler l'attention des honorables membres sur le texte de l'amendement:

La Chambre constate avec inquiétude les alarmantes augmentations de dépenses proposées par le Gouvernement pour la défense nationale, en regard des prévisions insuffisantes pour le bien-être social de tous les parties de la population canadienne.

Prenez bien note des mots: "constate avec inquiétude" l'augmentation des crédits. Tous tant que nous sommes, monsieur l'Orateur, nous constatons avec inquiétude les augmentations de dépenses pour la défense nationale, mais ce n'est là qu'une image des inquiétudes que la situation mondiale a fait naître dans l'esprit des populations de tous les pays de

[M. Blackmore.]

l'univers. L'assertion, savoir que cette Chambre doit éprouver de l'inquiétude touchant la nécessité d'augmenter nos moyens de défense, n'a rien d'étonnant en soi. Lorsqu'on se rend compte des conditions qui existent en Europe depuis quatre ou cinq ans; si l'on envisage la présente situation en Espagne, et quand on voit les nations européennes faire tout leur possible pour empêcher que cette terrible guerre civile ne soit transformée en un vaste conflit international, il y a lieu de s'inquiéter. A tout événement, nous éprouvons tous ces inquiétudes aussi fortement que les honorables membres qui ont respectivement proposé et appuyé l'amendement en discussion.

Notez, cependant, que l'inquiétude manifestée par mes honorables amis n'a nullement trait à l'augmentation des crédits. Voilà un fait sur lequel je désire tout particulièrement appeler l'attention des honorables membres. Le texte de l'amendement ne dit pas que les membres de la Fédération du Commonwealth coopératif s'opposent à l'adoption des prévisions budgétaires qui seront soumises à la Chambre. L'inquiétude de mes honorables amis porte sur le contraste qui existe entre le chiffre des crédits affectés à la défense du pays et les sommes, ainsi qu'ils disent, que l'on consacrerait au bien-être social de la population.

Me permettra-t-on de faire une observation en ce qui regarde le bien-être social. Je serais porté à croire que la sécurité du pays tient la première place lorsqu'il s'agit d'assurer le bien-être de la population. S'il fallait que le Canada fût envahi, ou qu'il devînt victime d'une agression quelconque, je crains fort que toute autre espèce de sécurité sociale dont nous jouissons soit, pour l'instant du moins, assez complètement négligeable. C'est se tromper sur le sens des mots que de dire que la sécurité sociale ne doit s'étendre qu'à certaines œuvres sociales auxquelles songent d'honorables députés, mais qui ne sauraient être poursuivies sans que ne soit assurée la sécurité sociale du pays tout entier.

Arrêtons-nous maintenant au contraste. Je me demande si les auteurs de l'amendement ont jamais établi la comparaison entre les dépenses que les pays étrangers consacrent aux œuvres sociales et à la défense et celles que nous avons faites au Canada sous ces deux chefs. S'ils l'ont fait, ils se seront rendu compte que, toute proportion gardée, et en regard de ce qu'il consacre aux œuvres d'assistance publiques le Canada dépense beaucoup moins à l'heure actuelle pour sa défense qu'aucun autre pays de quelque importance dans le monde.

Les honorables députés sont souverainement injustes lorsqu'ils font la comparaison